



**Le nouveau leadership des
femmes endorois:
Un impact indirect de l'affaire de
la communauté endorois**

28 août 2019

الشبكة العالمية
للحقوق الاقتصادية
والاجتماعية والثقافية



ESCR-Net
Red-DESC
Réseau-DESC

Le nouveau leadership des femmes endorois:
Un impact indirect de l'affaire de la *communauté endorois*

1.

Introduction



1. Introduction¹

En 2010, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a rendu une décision sans précédent en faveur des Endorois, une communauté autochtone minoritaire du Kenya, dans l'affaire *Centre for Minority Rights Development (Kenya) et Minority Rights Group International au nom de l'Endorois Welfare Council c. Kenya, 276/2003*² (ci-après l'affaire de la [communauté endorois](#)) La CADHP a tenu le gouvernement kenyan responsable d'atteintes à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, plus précisément au droit à la pratique d'une religion, à la propriété, à la culture, à la libre disposition des ressources naturelles et au développement.

Bien que cette décision fasse avancer la jurisprudence progressiste relative aux droits humains, près de dix ans après qu'elle a été rendue, des recommandations clés en découlant n'ont pas encore été appliquées. Cela soulève une question qui est au cœur du litige stratégique en matière de droits humains – quel est le rôle du litige stratégique dans la réalisation concrète des droits humains? Même face aux difficultés chroniques de mise en œuvre, l'affaire de la communauté endorois montre que le litige stratégique peut avoir de puissants impacts indirects, dont témoigne, par exemple, le nouveau leadership des femmes endorois et la meilleure compréhension qu'ont les Endorois de l'égalité de fait.



¹ Toute notre gratitude à Wilson Kipkazi, directeur général de l'Endorois Welfare Council, pour les commentaires éclairés et détaillés qu'il a apportés au présent document. Toute notre reconnaissance aussi à Christine Kandie et à Christine Chebii de l'Endorois Welfare Council pour leurs précieuses réflexions.

² Vous trouverez un résumé de l'affaire sur: <https://bit.ly/2OEVzNQ>

Le nouveau leadership des femmes endorois:
Un impact indirect de l'affaire de la *communauté endorois*

2.

Contexte



2. Contexte

Dans les années 1970, le gouvernement du Kenya a expulsé des centaines de familles endorois de leurs terres traditionnelles aux alentours du lac Bogoria dans la vallée du Rift pour mettre en place une réserve faunique destinée au tourisme. En réponse, et après avoir eu recours aux voies juridiques au niveau national, l'Endorois Welfare Council (Conseil de protection sociale des Endorois, EWC)³, instance représentative des Endorois, a porté l'affaire devant la CADHP. La plainte en justice a été déposée par le Centre for Minority Rights Development (CEMIRIDE) et Minority Rights Group International (MRG) au nom des Endorois. En 2010, les Endorois ont eu gain de cause devant la CADHP. La Commission a formulé sept recommandations dans sa décision, demandant à l'État kenyan de :

- a) Reconnaître le droit de propriété des Endorois et de leur restituer leurs terres ancestrales.
- b) S'assurer que l'accès de la communauté Endorois au Lac Bogoria et aux sites aux alentours pour les rites religieux et culturels, mais aussi pour le pâturage de leur bétail, ne soit pas limité.
- c) Payer des dédommagements adéquats à la communauté pour toutes les pertes subies.
- d) Payer aux Endorois des redevances provenant des activités économiques existantes et s'assurer qu'ils tirent avantage des possibilités d'emploi au sein de la Réserve.
- e) Autoriser l'enregistrement de l'Endorois Welfare Committee.
- f) Engager un dialogue avec les plaignants en vue d'assurer l'application effective de ces recommandations.
- g) Rendre compte de la mise en œuvre de ces recommandations dans les trois mois qui suivent la date de notification.⁴

³ L'Endorois Welfare Council (EWC) est une organisation de la société civile dûment enregistrée qui a été fondée en 1995 par des anciens de la communauté endorois en réaction à la violation flagrante de leurs droits. Traduit de *Manual on Gender and Community Development : The Role Of Endorois Women in Safeguarding Community's Rights*, Endorois Welfare Council, 2018, p.11, <https://www.escri-net.org/file/ewcmanualdoc>

⁴ Centre for Minority Rights Development (Kenya) and Minority Rights Group International on behalf of Endorois Welfare Council v Kenya, 276/2003, Recommandations

Sur le plan normatif, ce jugement revêt une importance considérable. La décision représente la première reconnaissance juridique des droits des peuples autochtones africains sur des terres qu'ils détiennent traditionnellement,⁵ et c'est aussi la première affaire dans le monde où il a été conclu à une violation du droit au développement.⁶ Alors que les autochtones dans toutes les régions continuent de faire face à des violations flagrantes de leurs droits dans le contexte de l'accaparement des terres, cette affaire nous rappelle clairement que les droits autochtones sont des droits humains et que les États doivent respecter, protéger et mettre en œuvre ces droits.



⁵ Lucy Claridge, Landmark ruling provides major victory to Kenya's Indigenous Endorois, Minority Rights Group International, juillet 2010, p.2, <https://www.refworld.org/pdfid/4ca571e42.pdf>

⁶ Ibid

Le nouveau leadership des femmes endorois:
Un impact indirect de l'affaire de la *communauté endorois*

3.

Le processus de mise en œuvre



3. Le processus de mise en œuvre

Une mise en œuvre effective est essentielle pour transformer les jugements en faveur des droits humains en bénéfices concrets. Depuis que le jugement a été rendu, l'EWC a plaidé pour la mise en œuvre de la décision de la Commission africaine. Les Endorois ont créé une infrastructure, par exemple : divers comités chargés d'accompagner le processus de mise en œuvre, dont le comité de gestion du lac Bogoria, le comité d'indemnisation et le comité de délimitation des terres ; et de nombreuses instances qui donneraient au peuple endorois davantage de possibilités de négocier l'application de la décision, dont le forum des femmes endorois, le forum des jeunes et le forum des responsables religieux. L'EWC a également élaboré des outils permettant la mise en place d'un cadre commun pour les processus de négociation, dont le plan de gestion du lac Bogoria et un projet de carte des limites du territoire endorois. De plus, l'EWC a mené des actions de plaidoyer au niveau national, régional et international pour la mise en œuvre des recommandations découlant de l'affaire, en dialogue avec des représentants du gouvernement du comté et du gouvernement national, ainsi qu'avec la CADHP et les Nations Unies.⁷

Concernant l'exécution de la décision, en 2013, la CADHP a publié une résolution demandant au gouvernement kenyan de la mettre en œuvre,⁸ et en 2016, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a recommandé au gouvernement kenyan de « mettre en œuvre sans plus tarder la décision de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (276/2003) et de faire le nécessaire pour que les Endorois soient dûment représentés et pour qu'ils soient consultés à chaque étape du processus de mise en œuvre».⁹

⁷ Voir *Manual on Gender and Community Development: The Role of Endorois Women in Safeguarding Community's Rights*, Endorois Welfare Council, 2018. Entretiens avec des membres du peuple endorois, 2018-2019

⁸ Résolution de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples appelant le gouvernement de la République du Kenya à mettre en œuvre la décision relative aux Endorois, 2013, www.achpr.org/sessions/54th/resolutions/257/

⁹ *Observations finales* du CDESC sur le rapport du Kenya valant deuxième à cinquième rapports périodiques (2016), parag. 15-16

Des alliés nationaux et internationaux ont soutenu les efforts de l'EWC visant la mise en œuvre de la décision. Dans ce contexte, depuis 2012, le Réseau DESC (Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels) s'est uni à ces efforts de promotion de la mise en œuvre de la décision en particulier et des droits liés à la terre en général, sous le leadership des membres du Groupe de travail en litige stratégique et du Groupe de travail sur les femmes et les DESC, notamment MRG (Royaume-Uni), CEMIRIDE (Kenya), Dejusticia (Colombie), Hakijamii (Kenya), Kenya Human Rights Commission (Kenya), Kenya Land Alliance (Kenya), Ogiek Peoples' Development Program (Kenya), Socio-Economic Rights Institute (Afrique du Sud), Association for Women's Rights in Development, and Initiative mondiale pour les DESC (États-Unis), entre autres. En ce qui concerne les efforts de mise en œuvre, l'accent a été mis sur le rôle des femmes pour ce qui est de la faire avancer et pour ce qui est de se mobiliser et d'assumer le leadership dans le domaine des droits fonciers en général.

Parmi les efforts collectifs soutenus par le Réseau DESC, se trouvent:

- des ateliers communautaires menés en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2018 sur des questions relatives à l'indemnisation, à la restitution, à l'enregistrement, aux règlements communautaires et au leadership des femmes;
- divers échanges stratégiques avec des membres et des alliés de la communauté, et dialogue avec la CADHP, les Nations Unies (notamment, la Commission de la condition de la femme et l'Instance permanente sur les questions autochtones), le groupe de travail gouvernemental (créé en 2014 pour une durée d'un an et ayant pour mandat d'examiner la mise en œuvre de la décision relative à l'affaire de la communauté endorois) et divers organismes gouvernementaux (visant à créer des possibilités de dialogue plus fécond entre les Endorois et le gouvernement kenyan);
- une enquête sur les pertes immatérielles pour étayer les négociations avec le gouvernement concernant la valeur monétaire à fixer pour indemniser la communauté de ces pertes ; et
- l'élaboration d'un projet de règlement communautaire/code d'appartenance à la communauté endorois (apportant des critères permettant de déterminer qui peut être reconnu membre de la communauté endorois).

Les Endorois continuent jusqu'à présent à mener de front les efforts visant l'application de la décision relative à leur affaire, mais des obstacles techniques et financiers les empêchent actuellement de faire avancer leur plan de plaidoyer pour une bonne mise en œuvre.

Le nouveau leadership des femmes endorois:
Un impact indirect de l'affaire de la *communauté endorois*

4.

Impacts directs et indirects



4. Impacts directs et indirects

Les efforts exhaustifs menés par les Endorois, ainsi que par les partenaires qui les soutiennent, ont permis de modestes progrès dans la mise en œuvre, ou tout au moins l'application partielle, de certaines des recommandations issues de la décision.

⇒ Les Endorois ont maintenant accès au lac Bogoria et ses sites environnants pour y réaliser des rites religieux et culturels et faire paître leur bétail (conformément à la recommandation b). Cela n'a cependant pas été autorisé par le gouvernement en conformité expresse avec le jugement, mais peut plus exactement être attribué aux pressions de la communauté.¹⁰ Wilson Kipkazi, directeur général de l'EWC, a signalé qu'il y a un lien entre l'autorisation d'accès au lac Bogoria donnée par le gouvernement et la décision dans le contexte de «l'immense pression internationale que les Endorois ont pu mobiliser grâce à leurs efforts soutenus de plaidoyer en rapport avec l'application de la décision relative aux Endorois».

⇒ Les Endorois ont reçu des redevances pour certaines activités économiques à l'intérieur de la Réserve nationale du lac Bogoria et ont tiré profit dans une certaine mesure des possibilités d'emploi au sein de la Réserve (conformément à la recommandation d).

Forts d'un poids politique accru à partir de la décision de la CADHP, les Endorois ont pu négocier avec le gouvernement du comté de Baringo et faire passer la part des revenus de la communauté endorois de 4% à 10%.¹¹

¹⁰ Entretien avec Wilson Kipkazi, directeur général de l'EWC, 18 mai 2019

¹¹ Entretien avec Christine Kandie, EWC, 28 mai 2019

En 2015, le Kenyan Wildlife Service (KWS), dans le cadre du plan de gestion intégrée pour la Réserve nationale du lac Bogoria, a invité les Endorois à collaborer, notamment aux aspects du plan de gestion concernant l'accès et le partage des bénéfices.¹² Cette invitation découlait d'une demande directe de l'UNESCO après que les Endorois ont reproché au gouvernement d'avoir créé le Site du patrimoine mondial du lac Bogoria sans consulter le peuple endorois et sans tenir compte de la décision de la Commission africaine déclarant la région du lac Bogoria territoire endorois. La demande de l'UNESCO a peut-être été influencée par la décision de la Commission africaine, mais le geste du gouvernement semble avoir été motivé par d'autres considérations, notamment en réponse à l'UNESCO et à l'examen des rapports des États concernant le Protocole de Nagoya, que le Kenya a signé et ratifié.¹³ Néanmoins, on pourrait affirmer qu'en intégrant les Endorois dans le cadre du partage des bénéfices, surtout en rapport avec le Protocole de Nagoya, le gouvernement a implicitement reconnu la revendication territoriale des Endorois. En fait, le gouvernement a reconnu que les terres appartenaient aux Endorois dans un rapport présenté lors d'une réunion de l'UNESCO à Baku, mais qu'il s'agissait de terres détenues en fiducie par le gouvernement au nom de la communauté.¹⁴ Les Endorois ont également reçu des redevances de Novozymes pour des recherches génétiques menées au lac Bogoria, qui ont servi à des fins de production commerciale, mais cela était dû principalement aux directives en matière de responsabilité sociale de l'entreprise.

En ce qui concerne les possibilités spéciales d'emploi, les Endorois ont manifesté contre le gouvernement du comté et perturbé le tourisme pour les obtenir. Le gouverneur lui-même est intervenu personnellement dans les négociations et il y a maintenant cinq jeunes Endorois qui travaillent à la Réserve du lac Bogoria. La décision de la CADHP a favorisé la mobilisation politique grandissante des Endorois pour exiger ce qui a été recommandé par la Commission.

¹² Experiences and Lessons Learned from the Development and Implementation of Community Protocols and Procedures, Natural Justice et Initiative de renforcement des capacités pour l'APA, p.8, <https://www.cbd.int/abs/submissions/assessment/naturaljustice-abs-initiative-en.pdf>

¹³ Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, 2010, <https://www.cbd.int/abs/>

¹⁴ Entretien avec Wilson Kipkazi, directeur général de l'EWC, 14 août 2019

L'EWC a été enregistré (conformément à la recommandation e), mais cela a eu lieu en 2007, même avant que le jugement ne soit rendu. Il y a toutefois un lien avec l'affaire. Les commissaires ont exhorté les représentants du gouvernement pendant une audience d'expliquer pourquoi ils n'avaient pas encore officialisé l'organisation communautaire en assurant son enregistrement, lequel s'est concrétisé après cet échange.¹⁵

⇒ L'État a également engagé un dialogue concernant la mise en œuvre (conformément à la recommandation f), par exemple, par l'entremise du groupe de travail mentionné plus haut, mais l'effort de la part du gouvernement a ici été minime. Le groupe de travail ne s'est rendu dans la communauté qu'une fois sans préavis, et quand les Endorois ont demandé deux semaines pour bien se préparer, le groupe de travail n'est jamais retourné.¹⁶ De plus, le mandat du groupe de travail n'a pas été renouvelé jusqu'à ce jour.

Rien n'a été fait jusqu'à maintenant pour ce qui est de la reconnaissance explicite des droits de propriété des Endorois et de la restitution de leurs terres ancestrales (recommandation a), ni pour ce qui est des dédommagements adéquats pour les pertes subies (recommandation c).

Les Endorois luttent pour leurs droits fonciers depuis les années 1970 et, malgré un jugement en leur faveur, n'ont encore ni terres ni indemnisation. Le gouvernement kenyan n'a pas respecté des recommandations de fond de la décision, ce qui a eu des conséquences négatives pour plusieurs milliers d'Endorois en ce qui concerne leurs droits fondamentaux. Dans quelle mesure cette décision a-t-elle contribué à la réalisation des droits fondamentaux des Endorois ? Pour répondre à cette interrogation, il faut voir au-delà des impacts directs de la décision. Il peut aussi y avoir des impacts indirects qui ont une importance et un sens concrets pour les plaignants.

Souvent, les études du litige stratégique et de la mise en œuvre sont limitées par une interprétation des résultats de l'affaire où soit on gagne soit on perd. Des études plus récentes abordent l'impact sous un angle multidimensionnel, prêtant attention, entre autres, aux changements immatériels, tels que ceux survenant dans les attitudes, les comportements, le discours, et l'autonomisation de la communauté.¹⁷

¹⁵ Entretien avec Wilson Kipkazi, directeur général de l'EWC, 18 mai 2019

¹⁶ Ibid

¹⁷ James A Goldston et Erika Dailey, Strategic Litigation Impacts: Insights from Global Experience, Open Society Justice Initiative, 2018, p. 18-19, <https://bit.ly/2LMDsIR>

En fait, les effets indirects ou « irradiants » du litige peuvent souvent être plus importants que les décisions judiciaires officielles.¹⁸

Si les Endorois ont obtenu peu de gains matériels de l'affaire, la communauté a « obtenu un certain degré d'auto-organisation, une plus grande communication interne et un meilleur moral qui n'aurait à peine été possible que pour la fonction du litige comme point focal de plaidoyer ».¹⁹ À part les impacts déjà examinés dans ces pages, l'affaire de la communauté endorois a entraîné d'autres impacts indirects substantiels, notamment : renforcement du sentiment d'identité endorois grâce au travail collectif sur l'affaire²⁰ ; conscience accrue chez les membres de la communauté de leurs droits fondamentaux et de l'importance de la participation politique²¹ ; le fait que la communauté endorois soit reconnue par d'autres communautés comme promotrice des droits humains et modèle à suivre (mentionnons un exemple éloquent du Kenya, où des membres de la communauté ogiek, qui en 2017 a remporté un procès important devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ont signalé qu'ils n'auraient jamais pensé à intenter une action en justice s'ils n'avaient pas eu connaissance de l'expérience des Endorois)²² ; création au niveau local, national, régional et international d'alliances clés qui soutiennent la communauté de diverses manières ; réforme foncière progressiste au Kenya (impact direct potentiel puisqu'il peut être difficile d'établir un rapport direct de cause à effet dans ce contexte)²³ ; et mobilisation continue de la communauté autour de l'affaire, qui permet de développer les compétences et l'infrastructure nécessaires à la lutte plus large pour la réalisation d'un éventail de droits.

Un impact indirect particulièrement important, et que nous verrons plus en détail plus loin, est l'effet que le jugement et sa mise en œuvre a eu sur les normes de genre au sein de la communauté endorois. Si la décision elle-même ne portait pas directement sur l'égalité entre les sexes, elle a donné l'élan nécessaire pour promouvoir l'égalité de fait au sein de la communauté endorois.

¹⁸ Celeste L. Arrington, The Mechanisms behind Litigation's "Radiating Effects": Historical Grievances against Japan, *Law and Society Review*, Volume 53, Numéro 1, 29 janvier 2019, p.7,

¹⁹ James A Goldston et Erika Dailey, *Strategic Litigation Impacts: Insights from Global Experience*, Open Society Justice Initiative, 2018, p.52, <https://bit.ly/2LMDslR>; Entretien avec Wilson Kipkazi, directeur général de l'EWC, 18 mai 2019, p.62

²⁰ Entretien avec Wilson Kipkazi, directeur général de l'EWC, 18 mai 2019

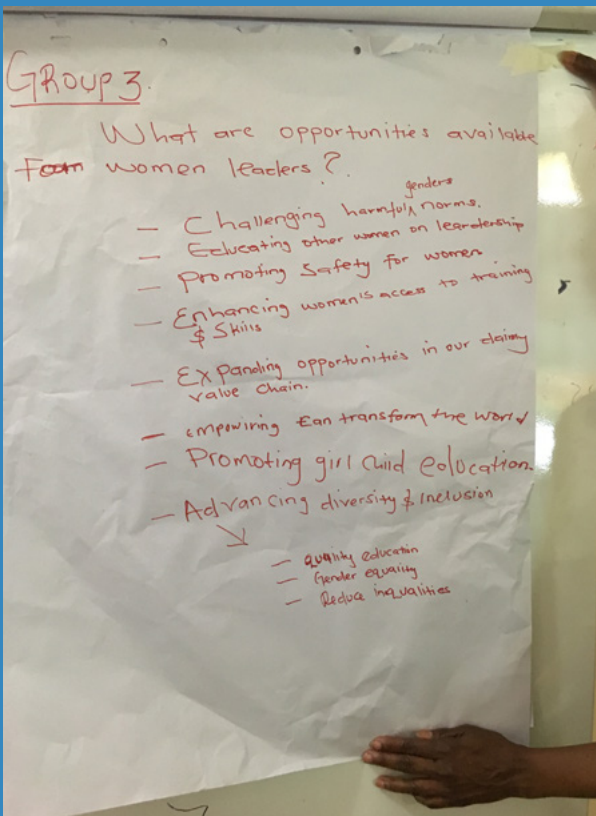
²¹ Entretien avec Christine Kandie et Christine Chebii, 28 mai 2019

²² James A Goldston et Erika Dailey, *Strategic Litigation Impacts: Insights from Global Experience*, Open Society Justice Initiative, 2018, p.47, <https://bit.ly/2LMDslR>

²³ James A Goldston et Erika Dailey, *Strategic Litigation Impacts: Insights from Global Experience*, Open Society Justice Initiative, 2018, p.52, <https://bit.ly/2LMDslR>; Entretien avec Wilson Kipkazi, directeur général de l'EWC, 18 mai 2019, p.62

5.

Réflexion sur l'égalité entre les sexes et le leadership des femmes en tant qu'impact indirect



5. Réflexion sur l'égalité entre les sexes et le leadership des femmes en tant qu'impact indirect

Actuellement, les femmes endorois participent activement aux efforts de plaidoyer pour la mise en œuvre de la décision de la CADHP de telle façon que la dynamique de genre au sein de la communauté endorois a commencé à changer, les chefs reconnaissant l'importance de l'égalité de fait entre les sexes et les femmes assumant le leadership, particulièrement pour ce qui est d'assurer une protection plus large des droits fonciers.

Suivant les règles et coutumes traditionnelles, la lutte des Endorois pour la terre avait surtout été menée par des hommes. Après le jugement de 2010, la participation des femmes en ce qui concerne la mise en œuvre de la décision était minime. Cependant, des femmes endorois travaillant à l'EWC, ainsi que des organisations partenaires, dont MRG et le Réseau DESC, ont plaidé pour la participation de femmes aux actions concernant les processus de mise en œuvre. MRG s'est, par exemple, occupé des passeports de 18 femmes endorois afin de faciliter leurs déplacements en lien avec le plaidoyer international pour la mise en œuvre de la décision.²⁴ Pour l'enquête sur les pertes immatérielles mentionnée plus haut, Christine Chebii de l'EWC, avec le soutien de MRG et d'autres membres du Réseau DESC, a insisté pour que la moitié des membres de la communauté participant à l'enquête soient des femmes.²⁵ Par ailleurs, le Réseau DESC a encouragé et l'EWC a favorisé la forte participation des femmes aux ateliers communautaires sur la mise en œuvre de la décision, les femmes constituant plus de la moitié des représentant-e-s communautaires ayant assisté à une réunion organisée conjointement par l'EWC et le Réseau DESC en 2015. Lors de cette réunion, il a été décidé dans le cadre de l'élaboration du règlement communautaire (quoique celui-ci doit encore être officiellement ratifié) d'enregistrer toutes les femmes endorois, y compris celles qui épousent un homme qui n'est pas Endorois – comme membres de la communauté. S'il est ratifié, ce règlement qui reconnaît l'égalité entre les sexes, aura une incidence sur la mise en œuvre, car le jugement de la CADHP ne touche que les personnes qui sont reconnues comme Endorois.

²⁴ Entretien avec Christine Kandie, EWC, 28 mai 2019

²⁵ Entretien avec Christine Chebii, 28 mai 2019; Rebecca Marlin, "The Endorois decision" – Four years on, the Endorois still await action by the Government of Kenya, MRG, 23 septembre 2014, <https://bit.ly/30popmk>

Même s'il n'est pas officiellement ratifié, ce règlement et les discussions l'ayant accompagné montrent la disposition des autorités endorois à s'intéresser activement aux questions d'égalité entre les sexes. Il convient de signaler que ce projet de règlement va au-delà de la pratique courante chez d'autres communautés autochtones au Kenya, ce qui, encore une fois, fait de la communauté endorois un modèle que d'autres devraient prendre en compte.

En 2016, des membres du Réseau DESC se sont unis à l'EWC pour organiser le premier atelier de dirigeantes endorois dans le contexte de la mise en œuvre de la décision de la CADHP. Un autre atelier tenu en 2018, organisé encore une fois par le Réseau DESC et l'EWC, a réuni plusieurs des femmes ayant participé à l'atelier de 2016 pour poursuivre les échanges stratégiques et le développement de compétences entrepris antérieurement. Conçu comme une formation de formatrices, l'atelier de 2018 visait à appuyer les femmes dans la réalisation de formations ou de dialogues secondaires, ainsi que dans leur rôle d'organisatrices au sein de leur communauté, les aidant à influencer les processus de plaidoyer et de décision en cours en faveur de la mise en œuvre de la décision de la CADHP, et au-delà.²⁶ C'est avec vigueur que les femmes présentes ont formulé leur vision pour leur communauté et imaginé la voie à suivre concernant la lutte en cours pour la terre et les ressources naturelles. Sur le plan de la participation et du leadership politiques, des femmes endorois ont affirmé qu'il peut être difficile d'assumer des fonctions de leadership et de participer aux débats politiques en raison de barrières culturelles, de stéréotypes de genre et d'un manque de ressources, entre autres. Pourtant, malgré les difficultés, les participantes ont manifesté une volonté réelle de participer aux décisions qui les concernent, elles et leurs familles, y compris celles qui ont à voir avec la mise en œuvre de la décision. Une participante a déclaré que, lorsqu'elle sera une dirigeante dans la communauté, sa fille et d'autres filles sauront que c'est une possibilité, et que c'est ce qui permettra de renforcer la position des femmes.²⁷

²⁶ Les femmes endorois mènent la lutte pour les droits fonciers, Réseau DESC, 26 septembre 2018, <https://www.escri-net.org/es/noticias/2018/mujeres-endorois-lideran-lucha-por-derechos-tierra>

²⁷ Les femmes endorois mènent la lutte pour les droits fonciers, Réseau DESC, 26 septembre 2018, <https://www.escri-net.org/es/noticias/2018/mujeres-endorois-lideran-lucha-por-derechos-tierra>; Les femmes et les hommes endorois unissent leurs forces dans leur lutte pour le droit à la terre au Kenya, Réseau DESC, 17 août 2016, <https://www.escri-net.org/news/2016/mujeres-y-hombres-endorois-unen-fuerzas-en-su-lucha-por-derechos-tierra-en-kenia>; Report on the Training of Trainers for Endorois Women, Réseau DESC, mai 2018, <https://bit.ly/2XAh1aT>

Les femmes endorois dans les deux ateliers ont aussi élaboré collectivement des positions et des résolutions à présenter aux principaux dirigeants endorois, notamment aux membres du conseil d'administration de l'EWC et aux anciens de la communauté. Les positions et les résolutions étaient essentiellement axées sur l'égalité entre les sexes, mettant l'accent sur la participation et le leadership dans les principaux comités et processus décisionnels en lien avec la décision de la CADHP, les priorités concernant l'indemnisation, la propriété foncière, le développement économique, le renforcement des capacités, le partage des bénéfices et l'accès à l'information. Les membres du conseil d'administration et autres dirigeants clés ont accepté les résolutions et ont promis d'en appuyer la mise en œuvre dans la pratique, s'engageant concrètement à assurer l'égalité entre les sexes au moyen d'un leadership partagé dans la lutte endorois pour la mise en œuvre de la décision de la CADHP.²⁸

Voici quelques-uns des résultats majeurs obtenus au cours des quelques dernières années avec l'appui des autorités endorois et d'organisations partenaires : réussite de l'élection de l'équipe dirigeante du forum des femmes endorois mentionné plus haut ; intégration de femmes endorois dans le comité du partage des revenus du lac Bogoria ; participation de femmes endorois aux sessions de la CADHP à Banjul, Gambie, ainsi que devant l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, entre autres espaces. En 2019, pour la première fois, trois femmes ont été élues au conseil d'administration de l'EWC.

Actuellement, l'EWC priorise le renforcement des capacités des femmes endorois en prévision des élections de 2022 au Kenya.

Plusieurs dirigeants endorois ont encouragé le leadership des femmes et pris des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité entre les sexes, par exemple, en rendant obligatoire l'inclusion de femmes dans les divers comités mis sur pied pour faire avancer la mise en œuvre de la décision. Cela a contribué à renforcer considérablement la lutte des endorois, depuis la capacité de bien documenter les pertes jusqu'à la reconnaissance des femmes comme participantes à part entière, organisatrices et dirigeantes dans la lutte incessante pour les droits fonciers et autres.

²⁸ Ibid

Cet impact indirect sur les normes de genre est puissant, puisque l'implication des femmes en politique et le fait qu'elles assument des fonctions décisionnelles clés sont des conditions essentielles à l'égalité des femmes. Participer aux décisions qui concernent leur vie est un droit fondamental des femmes. De plus, la participation des femmes est une condition primordiale pour une véritable démocratie : les femmes ont des problématiques et des expériences particulières qui doivent être représentées dans les processus décisionnels au niveau communautaire, du comté et national. Leur participation a un impact considérable sur les programmes politiques. Les débats communautaires et les politiques gouvernementales ont plus de chance de répondre aux besoins et aux intérêts des femmes si celles-ci sont en mesure de participer de façon effective.²⁹

«Les femmes se sont organisées et se sont mobilisées autour de l'affaire. Notre travail avec nos partenaires y a contribué, de même que notre travail dans nos communautés. Nous sommes maintenant passés d'un leadership masculin à un leadership partagé. Nous nous sentons privilégiées d'assumer le leadership. Ça compte beaucoup pour nous.

Nous étudions cette affaire depuis longtemps. Si les femmes participent à la mise en œuvre, cela nous renforce dans notre capacité à amener des changements. Quand des femmes sont impliquées, nous pouvons mettre les problèmes auxquels les femmes font face sur la table, et négocier. Et quand nous assumons le leadership, cela peut être difficile, mais nous sommes aussi respectées.»³⁰

--Christine Kandie, EWC

²⁹ Primer on Human Rights and Women's Leadership, Réseau DESC, 2018, p.16 <https://bit.ly/2xEWXVo>

³⁰ Entretien avec Christine Kandie, 28 mai 2019

Le nouveau leadership des femmes endorois:
Un impact indirect de l'affaire de la *communauté endorois*

6.

Conclusion



6. Conclusion

La pleine application des jugements en faveur des droits humains est encore trop rare.³¹ Les modestes progrès dans la mise en œuvre des principales recommandations découlant de l'affaire de la *communauté endorois* en témoignent. Il est impératif que le gouvernement kenyan agisse immédiatement pour appliquer intégralement la décision relative à l'affaire de la communauté endorois, et s'acquitte ainsi de l'obligation qui lui incombe de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains.

Cependant, en examinant le rôle du litige stratégique dans la promotion des droits humains, il est important de tenir compte tant des impacts directs que des impacts indirects. En ce qui concerne les impacts indirects, les Endorois ont clairement réalisé des gains concrets en matière de droits humains et à d'autres égards. Concernant la question de la participation politique et du leadership des femmes, l'impact de la décision pour ce qui est de promouvoir l'égalité entre les sexes au sein de la communauté endorois est remarquable, malgré les efforts en cours pour la pleine réalisation de l'égalité de fait. Cela permet d'amener un changement structurel en confrontant la dynamique du pouvoir bien enracinée dans la société et d'exploiter le potentiel transformateur du litige stratégique.

Voici quelques-uns des enseignements importants qui ressortent de la mise en œuvre de la décision relative à l'affaire de la communauté endorois, sous-tendent les progrès réalisés jusqu'à maintenant et pourraient être transposés dans d'autres juridictions :

- s'il y a lieu, les communautés concernées doivent jouer un rôle central dans la formulation des revendications, et la mise en œuvre est grandement facilitée quand ces communautés sont organisées (communiquent, sont alignées sur les objectifs et les messages, et sont idéalement prêtes à agir pour exiger la mise en œuvre) ;

³¹ Véase, en general, Malcom Langford et al. (eds.), *Social Rights Judgments and the Politics of Compliance- Making it Stick*, 2017, p. 3. Véase también César Rodríguez-Garavito y Ashley Kauffman, *Making Social Rights Real: Implementation Strategies for Courts, Decision Makers and Civil Society*, Centro de Estudios de Derecho, Justicia y Sociedad, *Dejusticia Working Paper No. 2*, 2014, p. 7-11, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2837110

- un réseau d’alliés et d’organisations partenaires dans les efforts en matière de litige et de mise en œuvre peut apporter un soutien, amplifier le plaidoyer et intensifier la pression contre les gouvernements s’ils travaillent en partenariat étroit avec les communautés en résistance ;
- si les manifestations, le lobbying ou autre action nationale de plaidoyer en rapport avec la mise en œuvre entraînent des représailles et des violences excessives de la part de l’État, le plaidoyer régional et international – avec la participation des dirigeant-e-s des communautés – pourrait être plus stratégique selon le contexte ; et
- les activistes des droits humains et les avocat-e-s plaidants devraient élaborer des stratégies visant à tirer parti de la mise en œuvre de décisions particulières pour contribuer à l’atteinte d’objectifs plus larges de réalisation des droits humains.

Le litige stratégique, s’inscrivant dans une stratégie plus large de plaidoyer et d’organisation communautaires, peut jouer un rôle important, quoique limité, dans la réalisation directe et indirecte des droits fondamentaux relatifs à la terre et autres.



28 août 2019

الشبكة العالمية
للحقوق الاقتصادية
والاجتماعية والثقافية



ESCR-Net
Red-DESC
Réseau-DESC